

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE BARON SUR ODON**

**ARRÊTÉ N° 32/2025 Etablissant le Tableau Annuel
D'Avancement de Grade au titre de l'année 2025**

Le Maire de BARON SUR ODON

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 31-2025 du 8 juillet 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 89-2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CONTRERAS Marie-Claire	Rédacteur	1 ^{ER} septembre 2025

Avancement au grade de :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Baron sur Odon
Le 11 août 2025,
Le Maire, Georges LAIGNEL,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent :

